

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	20 points
Conduite du maître chien	20 points
Localisation d’un A.R.V.A.	20 points
Localisation des victimes (40 points chacune)	120 points
Gratter et aboyer (10 points chacun)	20 points
Délai d’exécution	30 minutes maximum pour la recherche
Surface du terrain	10000 m2 minimum
Victimes	3 victimes ensevelies à une profondeur d’environ deux mètres. Le contact physique ou visuel entre le chien et les victimes ne doit pas être possible.

Règles générales.

Le maître chien doit exécuter la recherche avec des skis de randonnée sauf si le juge lui donne une autre instruction. Les victimes doivent être enfouies au moins 20 minutes avant le départ du chien. L’équipe cynophile ne doit pas pouvoir voir l’emplacement des victimes. Il n’est pas permis à la victime de donner un coup de main pour creuser la cachette dans la neige. Les consignes de sécurité sont à respecter strictement.

Des drapeaux doivent indiquer les limites de la zone de recherche pour assurer une vision optimale. Juste avant le départ du chien, au moins 3 personnes, à pieds ou à ski, passent dans tous les sens sur le périmètre de recherche.

Règles d'exécution.

Le maître chien attend, avec son chien prêt à la recherche, hors de vue jusqu'à leur appel. Le maître chien reçoit du juge une description du travail de recherche à faire. Le maître chien doit expliquer au juge le déroulement de l'exercice de recherche.

Le maître chien, prêt à la recherche, commence son travail à l'endroit de son choix. Celui-ci ne peut pas quitter le point de départ avant que son chien se soit éloigné d'au moins 50 m, qu'il soit hors de vue ou si le chien désigne la victime et que le juge lui en donne l'instruction. Le chien doit désigner la victime de façon visible ou audible et rester sur place jusqu'à l'arrivée du maître chien.

Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge.

Le lieu de la désignation est à marquer et la victime, sur ordre du juge, sera découverte par les aidants.

Pendant que la première personne sera sauvée, et sans attendre la phase finale du sauvetage, le chien doit être remis à la recherche.

Comme mission supplémentaire, le maître chien doit retrouver et présenter au juge et cela en 5 minutes un A.R.VA., enfoui dans un périmètre de 10X10 m (cet exercice peut également être exécuté dans la partie obéissance ou dextérité).

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage.

1ère fausse désignation

perte de 40 points

2^{ème} fausse désignation

arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.